

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de Châteaubernard (Charente)

Séance du 28/01/2014

Date de la convocation

21/01/2014

L'an 2014, le 28 Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard, régulièrement convoqué, était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Daniel BOYER, Maire

Date d'affichage

21/01/2014

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	26

Présents : M. BOYER Daniel, Maire, M. BRIAND Pierre-Yves, M. LIAUD Eric, Mme NAMBLARD Nicole, M. OURTAAU Philippe, Mme GOMBAUD Christel, M. DAMY Michel, Mme PETIT Dominique, Mme MARCHAND Renée, M. TIRACCI Michel, M. CONTER Frédéric, Mme BRISSON Marie-Christine, M. DAGNAUD Cédric, Mme MARCU Chantal, Mme ROY Karine, M. CHAUVEAU René, Mme DAGNAUD Pierrette, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme BOINOT Catherine, M. VINCENT Jean-Pierre, Mme NADEAU-FAYEMENDIE Geneviève

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PUISSANT Christiane à M. BOYER Daniel, Mme FOUCHER Monique à Mme NADEAU-FAYEMENDIE Geneviève, Mme GEOFFROY Colette à Mme MARCHAND Renée, M. GUINEBERT Patrick à Mme BOINOT Catherine

Absent(s) : M. BAUDRY Christophe

A été nommée secrétaire :

SOMMAIRE

- 2014_01_01 Modification des conditions des prêts PLAI et PLAI foncier - OPH de l'Angoumois - maison relais
- 2014_01_02 Approbation du règlement intérieur du Relais Assistantes Maternelles
- 2014_01_03 Vente de terrains pour la construction de la maison de retraite "Charles d'Orléans"
- 2014_01_04 Association familiale de Cognac - Participation au financement du service de garde d'enfants à domicile en horaires atypiques et en urgence
- 2014_01_05 Avis sur le projet d'aménagement d'une aire de grand passage du Cognaçais
- 2014_01_06 Ouverture de crédits
- 2014_01_07 Acquisition à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle cadastrée C41 appartenant à la Base aérienne 709
- 2014_01_08 Autorisation à Monsieur le Maire de solliciter une subvention culturelle auprès de Grand Cognac communauté de communes, du Département, et du Pays Ouest Charente
- 2014_01_09 Information sur l'attribution des marchés "agrandissement du cimetière"

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

D. n° 2014_01_01

Modification des conditions des prêts PLAI et PLAI foncier - OPH de l'Angoumois - maison relais

Annule et remplace la délibération 2013-05-01 du 11 avril 2013

L'OPH de l'Angoumois va prochainement réaliser la construction de vingt logements maison relais à Châteaubernard. Pour réaliser cette opération, l'OPH de l'Angoumois envisage de contracter deux emprunts pour un montant total de 1 168 600 €.

Elle sollicite à ce titre la garantie de la Ville de Châteaubernard pour un montant de 292 150,35 € soit 25% du montant des prêts, 25% étant garanti par le Grand Cognac et 50% par le Conseil général.

Plan de financement:

Prêt PLAI

Montant du prêt : 1 016 966 €

Durée totale du prêt : 40 ans

Périodicité des échéances : annuelles

Index : livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb. Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%

Profil d'amortissement : amortissement déduit (intérêts différés)

Modalité de révision : « double révisabilité limitée » (DL)

Taux de progressivité des échéances : 0% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux de livret A) Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%

Prêt PLAI FONCIER –

Montant du prêt : 151 634 €

Durée 50 ans

Echéances : annuelles

Index : livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb. Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%

Profil d'amortissement : amortissement déduit (intérêts différés)

Modalité de révision : « double révisabilité limitée » (DL)

Taux de progressivité : 0% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux de livret A)

Révision des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé ne puisse être inférieur à 0%.

La garantie est apportée aux conditions suivantes

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'OPH de l'Angoumois, dont il ne serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'OPH de l'Angoumois pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement

Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt

Le conseil municipal,
Ayant ouï le rapporteur en son exposé,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification proposée

ANNULE ET REMPLACE la délibération 2013-05-01 du 11 avril 2013

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

D. n° 2014_01_02
Approbation du règlement intérieur du Relais Assistantes Maternelles

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir adopter le projet de règlement du relais des assistantes maternelles de Châteaubernard, tel que présenté en pièce jointe.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le rapporteur en son exposé,
Après en avoir délibéré,

ADOpte le projet de règlement intérieur du relais assistantes maternelles tel que présenté en pièce jointe.

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

D. n° 2014_01_03
Vente de terrains pour la construction de la maison de retraite "Charles d'Orléans"

Dans le cadre du projet de construction d'un EHPAD de 60 chambres, d'une chambre temporaire et d'un accueil de jour de 6 places (transfert de la maison de retraite Charles

d'Orléans de Cognac), il est proposé à l'assemblée de vendre à la société IMMOCHARENTE les parcelles 773-251 253 de terrain cadastrée AV (voir plans joints).

La vente se ferait dans les conditions suivantes :

Parcelles 773 - 251 Correspondant à la propriété

Sur la base de 136 992,78 € correspondant au prix d'achat (compris frais notarié) de la maison et de son terrain (142 712,78 €) diminué du coût de la surface de terrain conservée pour le futur aménagement du carrefour soit 220 m² x 26 € le m² (5 720 €)

Parcelle 253

Sur la base de 26 € le m² pour 2526 m² soit un montant de 65 676 €

Soit un montant global pour l'opération de 202 668,78 €

Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés) sont à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal,
Ayant ouï le rapporteur en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Autorise la vente des parcelles de terrain dans les conditions évoquées ci-dessus.

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

D. n° 2014_01_04
Association familiale de Cognac - Participation au financement du service de garde d'enfants à domicile en horaires atypiques et en urgence

Pour répondre aux préoccupations nationales concernant l'emploi, l'attractivité économique des territoires et la fragilité des situations familiales, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole et le Conseil Général de la Charente ont œuvré, au cours de l'année 2012 à la mise en place d'un dispositif expérimental de garde d'enfants à domicile en horaires atypiques et en urgence sur les territoires des communautés de communes de Cognac, Jarnac et Grande Champagne.

Cette action s'adressait en priorité aux familles ayant des enfants et cumulant un certain nombre de difficultés (faible revenu : quotient familial inférieur à 760, monoparentalité, subissant des horaires de travail décalés...). L'objectif était d'évaluer les besoins en matière de garde d'enfants rencontrés par ces familles pour accéder à l'emploi, à des dispositifs d'insertion ou de formation ou se maintenir dans l'emploi et d'y apporter une solution. Ce dispositif a été proposé à l'ensemble des administrés des territoires grâce à un soutien important des partenaires institutionnels (CAF, MSA, Conseil Général) et de façon plus marginale, de quelques collectivités (communauté de communes de Grande Champagne, commune de Châteaubernard).

A l'occasion d'une réunion bilan, l'intérêt du projet a été validé et la plus value apportée par ce service. Ce service est complémentaire à l'existant et répond à un besoin actuellement non

couvert par les dispositifs de droit commun. La pérennisation du service en 2014 est souhaitée de façon unanime.

Le risque est, aujourd'hui, de perdre le bénéfice de la mobilisation générale qui s'est faite autour de cette action si nous ne parvenons pas, en 2014, (nouvelle et dernière année d'expérimentation) à trouver une répartition plus équilibrée des efforts consentis par chacun des partenaires.

Le Conseil Général de la Charente et la CAF ont réaffirmé leur volonté de soutenir significativement ce dispositif à hauteur de 80%, mais ce projet n'a de sens que si les acteurs locaux s'y impliquent a minima. Le reste à charge devant être assumé par les collectivités locales (soit environ 15% du coût de l'heure). Le coût de l'heure est de 26 € de l'heure.

Il est proposé aux membres du conseil de maintenir l'aide de la collectivité dans les conditions suivantes :

- Aide exclusive aux familles de Châteaubernard
- Aide globale maximale annuelle pour 2014 de 2 000 €

Le conseil municipal,
Ayant ouï le rapporteur en son exposé,
Après en avoir délibéré,

MAINTIENT l'aide de la collectivité dans les conditions évoquées ci-dessus.

Vote
A la majorité
Pour : 0
Contre : 26
Abstention : 0

D. n° 2014_01_05
Avis sur le projet d'aménagement d'une aire de grand passage du Cognaçais

Par arrêté préfectoral n° 2013323-0002 en date du 19 novembre 2013, Monsieur le Préfet de la Charente a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable :

- A la déclaration d'utilité publique du projet de réalisation d'une aire de grand passage sur la commune de Châteaubernard
- A la mise en compatibilité du document d'urbanisme de Châteaubernard permettant la création de cette aire
- Enquête valant enquête parcellaire.

Cet arrêté fait suite :

- A la délibération du 2 octobre 2013 de Grand Cognac sollicitant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement d'une aire de grand passage sur la commune de Châteaubernard
- A la réunion d'examen conjoint relative à la mise en conformité des documents d'urbanisme qui a eu lieu le 15 novembre 2013 à la Préfecture de la Charente

L'enquête publique a été réalisée du 12 décembre au 13 janvier 2014

Dès la clôture de l'enquête publique, et dans un délai de 2 mois, il appartient au conseil municipal de la commune de mettre un avis et de délibérer sur la mise en conformité du document d'urbanisme de Châteaubernard.

Le conseil municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Donne un avis défavorable sur la mise en compatibilité du document d'urbanisme de Châteaubernard.

Vote
A la majorité
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 4

D. n° 2014_01_06
Ouverture de crédits

Le calendrier budgétaire pour l'année 2014 fixe la date de présentation du projet de budget primitif avant le 30 avril 2014

Afin de permettre la continuité des services entre les deux exercices budgétaires et de répondre à des besoins urgents, il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur les ouvertures de crédits suivantes :

section d'investissement dépenses

Objet	Imputation comptable	Ouverture crédit
Vidéoprojecteur EP Jules Vallès remplacé suite orage sept.13	0200/2183/212	2 400 €
Suivi chantier jardins médiathèque par APY	0800/2313/30	1 700 €
Remplacement chauffe-eau EM Petit Prince	0200/21312/211	1 200 €
Médiathèque: marché approvisionnement fonds documentaire	0600/2188/321	7 500 €
Lave-linge CLSH	0200/2188/522	400 €
Travaux tranchées pour branchement eau + assain. espace festif et culturel	0700/2313/30	4 000 €

Mission SPS travaux agrandissement cimetièrre de la Doue	0503/2313/026	1 400 €
Travaux agrandissement cimetièrre (construction bloc technique et mur de clôtur)e	0503/2313/026	96 000 €
Travaux amén. Parking d'accès cimetièrre	0503/2313/026	21 600 €
Travaux aménagament de la traversée de Dizedon (tranche conditionnelle)+ ajustement TVA à 20% tranche ferme	0300/2315/822	120 150 €
Travaux complém. sur chaufferie (couverture silo + portillon)	0315/2313/824	1 700 €

258 050 €

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le rapporteur en son exposé,
Après en avoir délibéré,
AUTORISE les ouvertures de crédits dans les conditions évoquées ci-dessus.

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

D. n° 2014_01_07
Acquisition à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle cadastrée C41 appartenant à la Base aérienne 709

Dans le cadre de la prolongation de la piste cyclable avenue de Barbezieux du rond point de la Pointe à Rulleau jusqu'à l'entrée de la base aérienne 709, Il y aurait lieu que le conseil municipal se prononce favorablement sur l'acquisition de la parcelle cadastrée C 41 pour une surface de 62 m² appartenant à la base aérienne 709

Acquisition à l'euro symbolique. Les frais de notaire et de bornage étant à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal,
Ayant ouï le rapporteur en son exposé,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE l'acquisition de la parcelle C41 dans les conditions évoquées ci-dessus.

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

. n° 2014_01_08

Autorisation à Monsieur le Maire de solliciter une subvention culturelle auprès de Grand Cognac communauté de communes, du Département, et du Pays Ouest Charente

Dans le cadre de l'organisation de la fête des Templiers des 26, 27, 28 et 29 juin prochain, il est proposé aux membres d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention culturelle de 2 000 € à chacun des établissements publics suivants:

- Grand Cognac
- Département
- Pays Ouest Charente

Le conseil municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 2 000 € à chacun des établissements dans les conditions évoquées ci-dessus.

Vote
Aucun
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

D. n° 2014_01_09

Information sur l'attribution des marchés "agrandissement du cimetière"

Conformément au règlement de la commande publique de la Ville de Châteaubernard, le Conseil Municipal est informé de l'attribution du marché relatif aux travaux d'agrandissement du cimetière de la Doue. « Construction d'un bloc technique et d'un mur de clôture pour le cimetière »

Récapitulatif des mieux disants après analyse

désignation	estimation HT offre de base	Entreprise	offre de base	Variante Option	Total HT
lot 1 Gros œuvre	91 500,00 €	GIRAUD Bâtiment	49 248,78 €	- €	49 248,78 €
lot 2 Charpente	4 900,00 €	Action bois construction	3 799,99 €	- €	3 799,99 €
lot 3 couverture étanchéité serrurerie	31 800,00 €	Concept métal	15 919,21 €	- €	15 919,21 €
lot 4 Menuiseries intérieures et extérieures	4 700,00 €	Miroiterie	3 960,22 €	- €	3 960,22 €
lot 5 Carrelage peinture	4 300,00 €	Chandre peinture	3 968,88 €	- €	3 968,88 €
lot 6 Plomberie	3 900,00 €	DL Thermique	2 808,07 €	- €	2 808,07 €
				- €	- €
	141 100,00 €	- €	79 705,15 €	- €	79 705,15 €

Le conseil municipal a été informé de l'attribution du marché "agrandissement du cimetière"